Résolution présentée par la délégation de la Dominique

Thème — Agenda 2030: pour le développement durable

Concerne — renforcement de la résilience des territoires insulaires aux catastrophes naturelles

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par la vulnérabilité de la Dominique face aux ouragans et aux inondations, qui menacent la population, ses habitations, ainsi que l'économie locale,

Constatant — que le réchauffement climatique et l'élévation du niveau des mers aggravent les risques auxquels sont confrontés de nombreux États insulaires, tels que les Fidjis, et côtiers, notamment dans l'Atlantique Nord et le Pacifique Sud,

Soulignant — que les catastrophes naturelles compromettent le développement durable, creusent les inégalités et peuvent entraîner des migrations de populations,

Convaincue — qu'une coopération internationale fondée sur la prévention, la solidarité et le partage des connaissances, comme l'illustre le projet d'abris anticycloniques au Bangladesh, permettrait de renforcer durablement la sécurité des populations,

Décide — de promouvoir un projet pilote en Dominique visant à construire des infrastructures souterraines sécurisées pour protéger les habitants et les services essentiels lors de catastrophes naturelles ;

- de solliciter des contributions financières des États membres et des organismes compétents des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire des mécanismes de financement climatique, tout en exploitant les ressources naturelles de la Dominique, comme ses forêts abondantes ;

- de garantir la protection des droits des habitants durant les travaux, grâce à des consultations publiques, un relogement temporaire des habitants dans les pays développés voisins, et à des mesures de protection des écosystèmes, contribuant aux objectifs de développement durable 9, 11 et 13 de l'ONU, puis de partager les résultats du projet pour permettre son adaptation à d'autres régions exposées aux catastrophes naturelles, dont les risques augmentent avec le réchauffement climatique.

Le texte français fait foi.